

Courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **30 (2003)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le souvenir de Paul Grüninger

Revue Suisse 4/03, Session



Ce visage m'est très familier puisque Paul Grüninger était mon maître de quatrième à l'école «Hasli». Nous étions alors (vers 1954) quatre classes dans une seule salle. Quel esprit d'ouverture au monde et de courage régnait dans la petite école! Paul Grüninger donnait à chaque enfant le sentiment d'avoir des dons et un potentiel tout à fait particuliers, qu'il s'agissait seulement de développer. Bien que son regard fût triste, nous parvenions régulièrement à lui arracher un sourire.

*Elisabeth Goeltenboth-Semle
Regina, Canada*

Droit appliqué de bonne foi

Revue Suisse 4/03, Session

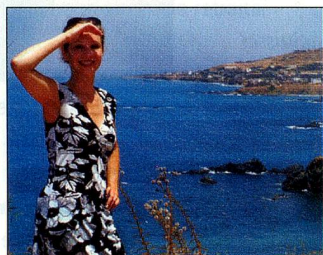
Un parlementaire suisse rappelle que «la sentence a été prononcée en vertu du droit en vigueur au moment des faits». Dans la perspective actuelle, cet argument élude la question, car d'un point de vue juridique

purement formel, les lois [racistes] de Nuremberg étaient aussi le «droit en vigueur au moment des faits». On peut donc parler tout au plus d'application de bonne foi du droit en vigueur dans les années 1930 et 1940. Qu'il ait fallu cependant cinquante ans pour réhabiliter les «coupables», et que cela n'ait pas été fait dès la fin des années 1950 ou au début des années 1960, est un scandale dont les autorités tant judiciaires que politiques devraient être appelées à se justifier.

*Amo Fuchs
Raanaana, Israël*

Plus gâtés qu'ailleurs

Revue Suisse 4/03, sondage GfS



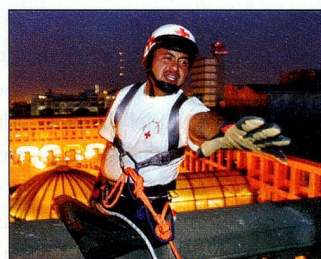
Le fait de vivre à l'étranger et en plus parfois avec un conjoint d'une autre nationalité, nous fait voir, à nous Suisses, les avantages et les inconvénients d'appartenir à cette petite nation, qui par ailleurs provoque tout de même beaucoup d'envie. J'ajouterai une chose à votre enquête, du reste fort intéressante, qui corrobore tout à fait l'image gauche/droite donnée dans cet article. D'une

part, en tant que Suisse de l'étranger, nous aimerions voir les Suisses de l'intérieur un peu moins égoïstes, car, du point de vue emploi et conditions de vie, ils sont en moyenne plus gâtés qu'ailleurs. Mais, d'autre part, nous sommes aussi conscients que le pragmatisme, voire une certaine prudence politique qui pourraient être pris pour de la lenteur dans la prise de décision et encore le système de démocratie directe restent une chance immense et précieuse pour notre petite nation.

*C. Kiehl
Lyon, France*

L'étoile de David comme emblème officiel

Revue Suisse 3/03, Focus



C'est avec intérêt que j'ai lu votre article sur le CICR. Je voudrais vous signaler que le CICR refuse toujours de reconnaître l'étoile de David rouge comme emblème officiel, alors que le croissant rouge en est un au même titre que la croix rouge. Jusqu'à ce jour, toutes les tentatives d'Israël d'obtenir une décision dans ce sens (avec l'appui des Etats-Unis) ont échoué à cause des Etats arabes et islamiques. Il est vraiment temps que le CICR s'affranchisse de cette position nettement antisémite.

*Dr. Alexander Avidan
Jérusalem, Israël*

Même les petits ruisseaux font les grandes rivières

Revue Suisse 4/03, Focus



Dans votre article sur Remo Gysin, vous mentionnez qu'il se soucie du sort des Suisses vivant en Argentine. Il a bien raison. J'irais encore plus loin: il faudrait réévaluer les cotisations AVS/AI pour tous les pays à monnaie faible. En quittant la Suisse il y a onze ans pour m'installer en Afrique du Sud, j'avais fermement l'intention de continuer à cotiser à l'AVS/AI. Je pensais alors que la charge serait d'un ou deux mois de salaire par an. Quand la nouvelle parité fut établie, le rand se déprécia d'environ 40% et mes cotisations doublèrent. Alors qu'en 2000 je versais un peu plus qu'un mois de salaire, les cotisations passèrent à quatre mois. Je fus donc obligé de renoncer malheureusement à cotiser. Entre-temps le rand s'est apprécié, mais il me faudrait toujours payer plus de deux mois de salaire par an, ce qui m'est carrément impossible. Je continuerais bien à cotiser, mais à ces conditions, cela n'entre pas en ligne de compte. Les cotisations des Suisses de l'étranger qui vivent dans des pays à monnaie faible sont peut-être des cacahuètes [peanuts], mais un sac de cacahuètes finit quand même par peser quelque chose!

*Barbara Boast-Blättler
Johannesbourg, Afrique du Sud*

Rectification

Dans le dernier numéro figurait ici un article sur swissinfo/Radio Suisse Internationale (RSI). Malheureusement, quelques erreurs se sont glissées dans les adresses Internet, ce dont nous nous excusons.

Voici les adresses correctes:

- www.swissinfo.org
- www.swisspolitics.org
- <http://swissmusic.swissinfo.org>
- <http://www.swissgeo.org>